

Budget 2011 de l'Etat de Neuchâtel

Entre satisfaction et inquiétude

Le budget 2011 présente un excédent de charges de 19 millions, soit 15 millions de mieux que le budget 2010. Les investissements nets se montent à 84 millions et progressent de 19 millions par rapport à l'année précédente. Ils sont marqués par une tranche d'investissement de 21 millions pour la réalisation du projet Microcity. L'insuffisance de financement demeure et se situe à 59 millions, dont 25 millions seront couverts par le remboursement du capital de dotations de la BCN. L'Etat devra donc encore recourir à l'emprunt à raison d'environ 34 millions. Les limites du frein sont tenues puisque le degré de couverture des revenus déterminants s'établit ainsi à 1,1% (limite maximale de 2%) et le degré d'autofinancement à 70,2% (limite minimale de 70%). Le respect des limites a été possible, d'une part, grâce à l'effet positif attendu de la réforme de la fiscalité des personnes morales et, d'autre part, par des opérations extraordinaires que sont l'agio de 25 millions sur le remboursement du capital de dotations de la BCN et par une dissolution de la réserve d'investissements de 12 millions créée en 2009.

Progression sensible des charges

Par rapport au budget 2010, les charges augmentent de 62 millions ou 3,3% pour s'établir à 1'949 millions. Les principaux facteurs de hausse sont l'entrée en vigueur de la révision LAMAL sur les soins de longue durée (16,1 millions), les charges d'aide matérielle (10,2 millions), les subventions pour les hôpitaux de soins physiques (5,4 millions), pour le maintien à domicile (2,4 millions) et pour les établissements spécialisés pour adultes et mineurs dans le canton (4,5 millions). Les salaires retrouvent une progression, certes partielle, qui résulte d'un commun accord avec les organisations syndicales pour les trois prochaines années. Participent également à la hausse les cotisations de rappel à prévoyance.ne suite aux variations salariales.

D'une manière générale, le Conseil d'Etat constate que la part des subventions aux charges de l'Etat ne cesse de s'accroître. Leur montant a franchi le cap du milliard (1'029 millions) et elle représente plus de 52% du budget. Convaincu que leur maîtrise passe par un dialogue soutenu et la recherche de solutions avec les partenaires de l'Etat, le Conseil d'Etat va, conformément à son rapport sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat, lancer prochainement son programme de gouvernance des partenariats.

Effets positifs de la conjoncture et de la réforme de la fiscalité des entreprises

Les impôts sur les personnes physiques et sur les personnes morales connaissant des évolutions opposées. L'effet de la crise se fait fortement sentir sur l'impôt des personnes physiques. Il devrait se monter à 716 millions et le recul par rapport à 2010 est de 15 millions ou

2,1%. Cet effet négatif se fait d'ailleurs déjà sentir en 2010 où le budget de 731 millions ne sera pas atteint. En effet, selon le premier résultat prévisionnel des comptes 2010, l'impôt sur les personnes physiques devrait se situer autour de 702 millions à fin 2010.

La fiscalité des personnes morales profite du double effet de la reprise conjoncturelle et de la réforme de la fiscalité. La première estimation budgétaire d'avril 2010 situait les recettes à environ 83 millions. La reprise conjoncturelle a d'abord permis une correction de 20 millions. Ensuite, le vote positif du Grand Conseil de septembre 2010 sur la réforme fiscale des entreprises ont apporté 32 millions supplémentaires, soit 12 millions de mieux que ce qui était annoncé dans le cadre du rapport. Les recettes fiscales sur les personnes morales sont donc estimées à 137 millions pour 2011. Elles progressent au total de 64 millions ou 71,2% par rapport à 2010.

Modération de la croissance des charges et premières mesures structurelles

Même si la réforme fiscale a permis au Conseil d'Etat d'éviter des coupes sombres durant la préparation du budget 2011, des mesures d'économie ont malgré tout été nécessaires. Dans le cadre des travaux préparatoires du budget, l'excédent de charges initial se montait à 153 millions et se situait donc bien loin de l'objectif du frein à l'endettement. Le Conseil d'Etat a demandé aux départements d'évaluer deux types de mesures : des mesures de modération de la croissance des charges et des mesures d'amélioration structurelles pérennes.

Au total, ce sont ainsi près de 80 millions d'économie qu'ont réalisés les départements. Les mesures de modération de la croissance des charges concernent essentiellement les charges salariales du personnel administratif et technique ainsi que du personnel enseignant, de même que les dépenses de transfert. Les mesures structurelles pérennes, d'environ 13 millions de francs en 2011, concernent pour l'essentiel le domaine de la formation (encadrement et décharges dans la formation obligatoire, mesures de rationalisation dans les centres professionnels et les lycées, contributions à la HE-Arc, participation des autres cantons aux frais de la formation professionnelle de leurs ressortissants, etc.). Certaines de ces mesures sont déjà entrées en vigueur avec la rentrée scolaire 2010-2011.

Effort d'investissement accru

Durant ces dernières années, le Conseil d'Etat a fait le constat, d'une part, que le volume des investissements ne permettait plus de revaloriser le patrimoine cantonal et de financer les nouveaux projets et, d'autre part, que les investissements budgétés n'étaient pas exploités de manière optimale car les ressources prévues sur un projet ne pouvaient pas être réallouées suffisamment rapidement à un autre en cas de retard.

Le Conseil d'Etat a donc décidé de porter les investissements nets à 84 millions en 2011, soit 19 millions ou 29,2% de plus qu'en 2010. Ceci a été rendu possible uniquement par un maintien du déficit du compte de fonctionnement en-dessous de 20 millions, ce qui a permis de dégager une marge d'autofinancement supplémentaire.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat va proposer au Grand Conseil de lui octroyer la compétence de transférer des tranches de paiement d'un projet à l'autre, sans limite de montant, pour autant que le crédit d'engagement concerné ait été autorisé au préalable et que le plafond budgétaire de 84 millions ne soit pas dépassé.

Recours à l'emprunt encore nécessaire

Le résultat du compte de fonctionnement de 19 millions, ainsi que les investissements nets de 84 millions, entraînent une insuffisance de financement de 59 millions qui sera partiellement

financée par le remboursement du capital de dotations de la BCN de 25 millions. L'Etat ne pourra donc pas éviter un recours à l'emprunt en 2011. Ce dernier devrait se situer à 34 millions.

En 2011, ce seront 38,6 millions qui seront affectés au service de la dette, soit à peu près la moitié du budget de l'Université ou environ les charges nettes de la police ou, encore, l'équivalent du coût brut d'environ 2'000 places de crèche. Les taux ont atteint un niveau quasiment plancher. Seule une réduction de la dette, et donc un redressement des finances, permettra de résorber cette situation.

Satisfaction et inquiétude

Le Conseil d'Etat tire quelques motifs de satisfaction du budget 2011. Après un exercice budgétaire 2010 extrêmement difficile, il devrait permettre un retour à une certaine sérénité. D'abord, il signifie un retour à une progression salariale, même si elle reste partielle. Ensuite, l'Etat a évité un report de charges sur les communes. Il a même réalloué certains moyens aux fonds de restructuration et d'aide aux communes afin de ne pas précipiter les processus de rapprochement en cours. Ces efforts ont été rendus possibles par les effets positifs attendus de la réforme de la fiscalité des personnes morales.

D'un autre côté, l'inquiétude demeure. Les charges enregistrent une croissance importante de 3,3%. Les résultats ont été obtenus grâce aux opérations extraordinaires que sont l'agio de la BCN de 25 millions sur le remboursement du capital de dotation et la dissolution de la réserve d'investissement de 12 millions créée en 2009. Le recours à l'emprunt reste nécessaire et la hausse des taux est menaçante. Finalement, les perspectives financières 2012-2014 ne sont pas bonnes. La reprise économique est fragile et les coûts de la santé et du social continuent de croître de manière inquiétante. Par ailleurs, dans le cadre du programme de consolidation 2011-2013, la Confédération risque de se retirer de nombreux secteurs, obligeant souvent les cantons à combler les différences.

Redressement indispensable

Comme l'a mis en évidence une récente étude commandée à l'IDHEAP, le déficit structurel subsiste. C'est pourquoi, le Conseil d'Etat entend poursuivre le redressement des finances et la réforme de l'Etat. Il informera prochainement en détail sur ses objectifs financiers pour 2012 à 2016 et présentera les mesures structurelles qu'il entend prendre pour rééquilibrer les finances cantonales et offrir ainsi au canton une base saine pour son développement futur.

- **Le projet de budget 2011 de l'Etat et tous les documents relatifs à cette conférence de presse sont disponibles sur www.ne.ch/presse**

Neuchâtel, le 27 septembre 2010